

Commune LES ESTABLES

**PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 mars 2025 20H00**

*Date de convocation : 27/02/2025**Effectif légal du conseil municipal : 11***Présents :**

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	Abs exc	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Absent(s) : 3**Excusé(s) représenté(s) : 0****Secrétaire de séance : Alice MALARTRE****ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation PV du conseil municipal du 17 février 2025**
2. **Délégation de signature à Alice MALARTRE**
3. **Désignation d'un référent pour la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics**
4. **Achat de parcelles au département**
5. **Antenne relais La Vacheresse – proposition commerciale Valocime**
6. **Questions diverses**

1- Approbation PV du conseil municipal du 17 février 2025

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve le procès-verbal en date du 17/02/2025.

2- Délégation de signature à Alice MALARTRE

Dans l'affaire S.A.S LES 3 MONTS C / La Commune des Estables, comme suite :

- Au jugement rendu par le Tribunal Judiciaire du Puy-en-Velay le 23 juillet 2024,
 - À la déclaration d'appel de ce jugement par la Commune en date du 03 septembre 2024,
- la Commune et la S.A.S LES 3 MONTS ont décidé d'aménager les effets de ce jugement.
Alice MALARTRE présente le protocole d'accord transactionnel auquel la négociation préalable a abouti.

Après délibération, le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal par 6 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention, a autorisé Alice MALARTRE à signer ce protocole et à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

3- Désignation d'un référent pour la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics

045-214300919-20250324-20250324_01-DE
 Reçu le 25/03/2025
 Publié le 25/03/2025

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes ...).

La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1er mai 2025 et le 1er septembre 2025.

La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère dans la durée une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes.

À ce titre, les signatures des officiers de l'état-civil des communes devront être versées dans cette base.

Les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents et à en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat, d'ici le 15 mars 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a désigné le Maire en tant que référent dans ce cadre.

4- Achat de parcelles au département

Le Maire a présenté les promesses de vente établies par le département.

N°	DESIGNATION CADASTRALE DE L'IMMEUBLE						Surface à céder
	COMMUNE	Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
	LES ESTABLES	AO	301	LES JAMBES	PRES	463 m ²	463m ²
	LES ESTABLES	AO	304	LES JAMBES	PRES	131 m ²	131 m ²
	LES ESTABLES	AO	344	LES JAMBES	PRES	117 m ²	117 m ²
	LES ESTABLES	AO	345	LES JAMBES	PRES	467 m ²	467 m ²
	LES ESTABLES	AR	101	GIRE	PRES	8112 m ²	8112 m ²

Après délibération, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a autorisé le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

5- Antenne relais La Vacheresse – proposition commerciale Valocime

Le Maire a présenté la proposition commerciale faite par la société Valocime concernant l'antenne Relais de La Vacheresse.

Après délibération, le Conseil Municipal par 2 voix Pour, 4 Contre et 2 Abstentions, a décidé de ne pas accepter cette proposition commerciale.

6- Questions diverses

- Le conseil a étudié la demande d'autorisation d'installation d'un Food-Truck fixe ou mobile. Le conseil souhaite proposer une autorisation le jeudi uniquement lors du marché hebdomadaire.
- Foire Grasse 2025 : une nouvelle section jeunes vaches sera présentée en concours primé.

- Une réunion concernant la future gouvernance de la station va se dérouler le 13 mars en mairie.
- La bénédiction des cloches qui s'est déroulée samedi 1^{er} mars a été très appréciée par tous les participants et les luminaires ont fait forte impression.

Date de la prochaine réunion non définie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Fait aux Estables, le 24 mars 2025.

Le Maire,
Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE

